



Divorce en cours et nouveau compagnon

Par **velma**, le **20/04/2010** à **14:46**

Bonjour,

Je suis séparée de mon mari depuis le mois de janvier. Nous avons le meme avocat et desirons divorcer par consentement mutuel. Les papiers sont dailleurs signés, nous attendons une date pour passer devant le juge. Vivant depuis la separation chez mes parents avec mes enfants, je souhaite demenager. Voila ma question : ai-je le droit de minstaller avec mon nouvel ami?

En effet, mon futur ex mari me l'a formellement interdit, et je n'ose pas lui tenir tete car je ne connais pas mes droits. Jespere que quelqu'un pourra m'eclairer...

Merci

Par **Upsilon**, le **20/04/2010** à **21:29**

Chère Madame,

Tant que le divorce n'est pas prononcé, et à moins que la convention vous ait permis de déménager / entamer une nouvelle vie de couple, il s'agit de rester vigilante.

En fait, légalement, vous ne risquez pas grand chose. Le risque est plutôt d'ordre factuel: Si Monsieur décide de se "venger" et passer en divorce contentieux, c'est la catastrophe....

Sachant qu'un divorce par cst mutuel se prononce en général dans les 2 mois de la signature d'une convention de divorce, je vous conseille de patienter !